



Direction de l'Urbanisme,
des Affaires Juridiques et
Générales

SERVICE CITOYENNETE
POLE ELECTIONS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES DE LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS CHANGEMENT D'ADRESSE

LORS D'UN DEMENAGEMENT, IL EST NECESSAIRE DE DECLARER LE CHANGEMENT D'ADRESSE AUPRES DE LA COMMUNE DU NOUVEAU DOMICILE.

SI VOUS CHANGEZ DE COMMUNE, LES FORMALITES NE SONT PAS LES MEMES QUE SI VOUS RESTEZ DANS LA MEME VILLE.

SI VOUS DEMENAGEZ DANS UNE AUTRE COMMUNE

VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE ELECTORALE DE VOTRE NOUVELLE COMMUNE EN PROCEDANT AUX MEMES FORMALITES QUE POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION.

VOUS SEREZ ENSUITE RADIE AUTOMATIQUEMENT DES LISTES DE VOTRE ANCIEN DOMICILE, SANS AUCUNE DEMARCHE A EFFECTUER DE VOTRE PART.

SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE AU SEIN DE LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS

COMMUNIQUEZ VOTRE NOUVELLE ADRESSE

- SOIT EN UTILISANT LE PORTAIL CITOYEN
- SOIT EN VOUS RENDANT A LA MAIRIE AVEC LES PIECES EXIGEEES
- SOIT PAR COURRIER, EN ENVOYANT A LA MAIRIE LE FORMULAIRE ET LES PIECES EXIGEEES

DOCUMENTS A FOURNIR

LE FORMULAIRE (DISPONIBLE SUR LE PORTAIL CITOYEN, EN MAIRIE)

UN TITRE D'IDENTITE, AU CHOIX

- CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE OU DONT LA VALIDITE A EXPIRE DANS L'ANNEE PRECEDANT LE DEPOT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION (RECTO-VERSO)
- PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE OU DONT LA VALIDITE A EXPIRE DANS L'ANNEE PRECEDANT LE DEPOT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION (DOUBLE-PAGE OÙ FIGURE VOTRE PHOTO)
- TOUTE PERSONNE VENANT D'ACQUERIR LA NATIONALITE FRANÇAISE ET N'ETANT PAS ENCORE EN POSSESSION D'UNE PIECE D'IDENTITE FRANÇAISE PEUT PRESENTER A LA PLACE SON TITRE D'IDENTITE D'ORIGINE PLUS UNE PREUVE DE SA NATIONALITE FRANÇAISE (DECRET DE NATURALISATION OU CERTIFICAT DE NATIONALITE EN COURS DE VALIDITE)

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE, AU CHOIX

- PIECE ATTESTANT QUE VOUS ETES DOMICILIE AUX CLAYES-SOUS-BOIS (FACTURE D'ELECTRICITE, DE GAZ OU DE TELEPHONE fixe, QUITTANCE DE LOYER). VEILLEZ A CE QUE LES FACTURES SOIENT ETABLIES A VOTRE NOM ET PRENOM ET QU'ELLES NE DATENT PAS DE PLUS DE TROIS MOIS.
- LES PIECES PERMETTANT DE PROUVER QUE VOUS ETES INSCRIT POUR LA CINQUIEME FOIS, SANS INTERRUPTION, AU ROLE D'UNE CONTRIBUTION DIRECTE COMMUNALE OU QUE VOTRE CONJOINT REpond A CES CONDITIONS (EXEMPLE : AVIS DE TAXE D'HABITATION OU DE TAXE FONCIERE).
- LES PIECES ENUMEREES A L'ARTICLE 6 DE L'ARRETE DU 19 DECEMBRE 2007 PRIS EN APPLICATION DES ARTICLES R.5 ET R.60 DU CODE ELECTORAL : [CLIQUEZ POUR CONSULTER L'ARTICLE](#)

CAS PARTICULIERS

LES JUSTIFICATIFS DU DOMICILE A REMETTRE SONT :

SI VOUS VIVEZ AU DOMICILE DE VOS PARENTS :

- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE AU NOM DU (DES) PARENT(S) DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS
- UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HEBERGEMENT DU (DES) PARENTS
- COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DU PARENT QUI REDIGE L'ATTESTATION D'HEBERGEMENT

SI VOUS VIVEZ AU DOMICILE D'UN TIERS :

- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE AU NOM DE VOTRE HEBERGEANT DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS
- UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HEBERGEMENT SIGNEE PAR L'HEBERGEANT
- UNE COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT
- UN DOCUMENT A VOTRE NOM ET A L'ADRESSE DE L'HEBERGEANT (TELEPHONE PORTABLE, ATTESTATION D'ASSURANCE, ATTESTATION DE SECURITE SOCIALE, AVIS D'IMPOSITION...)

À NOTER

LE JOUR DU SCRUTIN, SI VOUS N'AVEZ PAS ETE RADIE DE VOTRE ANCIENNE ADRESSE AUX CLAYES-SOUS-BOIS, VOUS DEVREZ VOUS RENDRE A VOTRE ANCIEN BUREAU DE VOTE OÙ VOUS POURREZ DECLARER VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE AUPRES DU PERSONNEL DU BUREAU DE VOTE.